

Pétrole et gaz du Canada—Loi

est de même pour les coopératives. Certaines coopératives paient des dividendes constamment. Mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a créé un précédent au moment où il était à l'Université de Calgary, grâce à l'appui d'un certain Grant Devine. A cause du monopole créé par une grande épicerie dans la ville de Winnipeg, il décida de collaborer avec une coop déjà en activité. Celle-ci avait toujours payé des dividendes. C'est sans doute l'une des rares coopératives qui versait régulièrement un dividende sur les parts de ses membres. Et cela dans la grande province de la libre entreprise, l'Alberta.

La confiscation rétroactive de 25 p. 100 est sans doute la disposition la plus répugnante. A cause de cela, les Canadiens vont en souffrir au cours des 25 prochaines années. Nous subissons les conséquences du manque de confiance des investisseurs étrangers. Aucun pays industrialisé n'a pu prospérer sans l'investissement étranger. Sans doute que le meilleur cas que nous pourrions citer, c'est notre voisin du Sud qui a grandi grâce à l'investissement étranger. L'Amérique n'est pas née dotée des grandes sociétés et du niveau de vie dont elle jouit actuellement. Elle a travaillé, elle a lutté et elle a investi. Aujourd'hui, les Américains jouissent des résultats. Les Canadiens devraient bénéficier des avantages de ces investissements à condition de les encourager. Je ne peux comprendre pourquoi un gouvernement doit confisquer ou nationaliser alors qu'il a le droit de taxer et d'établir des règles et des lignes directrices. S'il ne reçoit pas suffisamment de recettes, il doit augmenter les impôts et non pas voler quelque chose qui ne lui appartient pas, le fruit du travail et de l'investissement d'un autre. Le gouvernement ne peut s'en emparer simplement parce qu'il veut changer les règles du jeu, parce que ce qu'il croyait bon il y a dix ans ne l'est plus maintenant pour les Canadiens.

● (2050)

Si nous examinons le Programme énergétique national dans son ensemble . . .

Une voix: Vous avez ce droit.

M. McKnight: Mon collègue de Calgary dit que j'ai ce droit. Malheureusement, nous sommes tous dans le même bain. Il est dans l'intention du gouvernement d'acheter les actifs ou les actions de plusieurs des grandes sociétés étrangères à un prix honnête. Il m'est difficile de comprendre pourquoi nous devons dépenser les deniers du peuple canadien pour nous porter acquéreur d'une société qui effectue déjà des forages et qui a trouvé du pétrole. En outre, le fait d'acheter cette société nous oblige à sortir des fonds du Canada et ne nous permet pas de découvrir un seul baril de pétrole supplémentaire. C'est ce qui s'est produit avec Petrofina.

Je vois des députés du côté gouvernemental qui sont dans les affaires, étant cultivateurs. Ils savent très bien qu'un individu qui lance un projet et qui travaille à sa réalisation ne voit pas d'un très bon œil son voisin arriver et en prendre 25 p. 100 pour le bien commun. C'est pourtant ce que nous voyons ici.

A mon grand étonnement, le parti néo-démocrate, et assez souvent le parti libéral, semblent croire que les sociétés ne sont

pas faites de personnes, que leurs dirigeants ont tous leurs bureaux dans des locaux de deux étages et qu'ils ne représentent pas les gens ordinaires, mais de grosses et mauvaises entreprises. Eh bien, ce sont des gens comme vous et moi. Ils sont propriétaires de leurs entreprises et ils ont investi dedans.

M. Riis: Nous parlons d'Exxon.

M. McKnight: S'ils n'investissent pas dans leurs entreprises, ils ne continueront pas leurs affaires et vous ne verrez pas de profit ou de croissance.

Nous entendons un flottement dans les rangs clairsemés des néo-démocrates qui, j'en suis sûr, ont une vaste connaissance des affaires, ont investi leur temps, leur sueur et leur travail afin de créer des emplois, sont allés dans des banques emprunter de l'argent pour payer leurs employés. Que le gouvernement s'approprie 25 p. 100 de leur entreprise, ce n'est pas du Socialisme, c'est de la stupidité.

M. Nielsen: Tommy Douglas et Gulf.

M. McKnight: Quelqu'un a dit Tommy Douglas et Gulf. C'est plutôt Tommy Douglas et Husky.

Une voix: Ce n'est pas une grosse compagnie, c'est une toute petite entreprise.

M. McKnight: C'est une excellente compagnie canadienne. Je ne vois rien de mal à ce que Tommy Douglas siège au conseil d'administration de la société Husky Oil.

M. Nielsen: Il a déjà été chef du NPD.

M. McKnight: Qu'un ancien chef du Nouveau parti démocratique décide qu'il lui plairait de siéger au conseil d'une grande entreprise et de regarder de haut les gens qu'il prétendait protéger dans ma province de Saskatchewan pendant une vingtaine d'années, peu m'importe. Je ne lancerai pas la pierre à Tommy Douglas pour cette raison. Je ne critiquerais même pas le chef actuel du parti NPD s'il se joignait au conseil d'administration de la General Motors. Je m'inquiérais cependant de son sens des affaires s'il acceptait plutôt un siège au conseil de la société Chrysler.

Je m'étonne que les gouvernements et les partis qui ont des principes—surtout le parti NPD qui prétend s'y connaître en coopératives—ne comprennent rien au principe des sociétés qui ont des actionnaires à qui ils doivent rendre compte.

En terminant, monsieur l'Orateur, à titre de simple député et de Canadien qui a l'esprit large, je tiens à dire que je voterai en faveur de cet amendement et que je voterai contre le bill si l'amendement n'y est pas ajouté.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais signaler à la Chambre que la lettre «P» du sigle NPD signifie «parti». C'est par conséquent un pléonisme que de dire le parti NPD.

M. McKnight: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, nous savons que le «P» ne signifie nullement parti, et qu'il ne veut pas dire non plus principes.

Une voix: Comme c'est spirituel!